

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
10/06/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 6
Nombres de membre Absents : 5
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 7

Date Affichage
10/06/2022

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux les seize juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,
Présents : BRILLIARD M, DOMINGO J.D, LAUBRAY J., PICHEYRE V., VAILLS S
Procuration : CORREIA J à PETITQUEUX P,
Absents excusés : MIRAN P., PUJOL D., BADIE F.,

Objet de la Délibération

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE DE CONSTITUTION N°PO 11111

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Formiguères a été sollicitée par ENEDIS pour le passage d'un réseau électrique souterrain sur les parcelles n° Section A 2222 et 2078.

Les travaux seront réalisés par la société ENEDIS.

Cette installation constitue une servitude de passage et d'accès qui doivent faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE d'approuver la servitude ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte authentique réitérant les termes de la convention N° PO 11111

PRECISER que les frais d'acte sont à la charge d'ERDF.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 16 Juin 2022

P. PETITQUEUX,
Le Maire

